**RAPPEL DE LA PROCEDURE**

**Point 1.1 : Pass FFMJ** – **précédent tournoi majeur**

Le meilleur joueur français du précédent tournoi majeur (OEMC ou WMC) se voit offrir une place dans l’équipe de France.

Cette place est nominative et ne peut être donnée à un autre joueur.

Remarque : pour l’OEMC 2023, le bénéficiaire de ce pass profite d’une invitation de l’EMA (meilleur européen lors du dernier championnat du monde) et sa place n’est donc pas prise sur le quota français.

**Point 1.2 : Pass FFMJ – Tournois MERS français**

Le meilleur joueur français de chaque tournoi MERS organisé sur le territoire français en 2022, se voit offrir une place dans l’équipe de France.

Cette place est nominative et ne peut être donnée à un autre joueur.

Pour l’OEMC 2023, 1 place est concernée.

**Point 1.3 : Les autres places.**

Les autres places pour remplir le quota attribué à la France sont attribuées en fonction du classement officiel de l’EMA arrêté au 17/04/2023. Ce classement définit un ordre de priorité pour intégrer la sélection de la FFMJ. Les détails concernant l’attribution de ces places sont décrits plus loin dans ce document (calendrier).

Principe général : Tout joueur souhaitant participer à l’OEMC 2023 doit se déclarer auprès de la FFMJ suivant les modalités décrites dans le calendrier détaillé plus loin dans ce document. Aucun joueur (même ceux bénéficiant d’un Pass FFMJ), n’est inscrit automatiquement par la FFMJ.

**APPLICATION POUR LE PROCHAIN OEMC 2023 (simulation au 01/01/2023)**

|  |  |
| --- | --- |
| DERNIERS TOURNOISMAJEURS | PASS FFMJ |
| MERS 2022 Métropole | MERS 2022 Réunion |
| OEMC 2017 : Matthieu PFEIFFERWMC 2020 Sandra BERTHOMMIER (Hors quota français) | *Villejuif* – Eva Demichel*Nancy* – Loïc de Kergommeaux | *Aucun*. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Invitations EMA** | 2 |
| **Quota EMA pour la France** | 42 |
|  |  |
| Places réservées pour les pass FMMJ | 1 |
| Places attribuées par la FFMJ suivant le classement EMA | **41** |

En théorie, le France peut donc bénéficier d’un total de **44 places**.

La France bénéficie de 2 invitations EMA car les meilleurs européens aux derniers OEMC et WMC sont français, ces places s’additionnent donc au quota alloué à la France.

Par ailleurs, la France peut éventuellement se voir attribuer une place supplémentaire si un arbitre français était appelé à exercer lors de l’OEMC (point au sujet duquel nous n’avons pas de précision à date).

Ce total évolue après chaque mise à jour du classement EMA en fonction du nombre de joueurs français présents dans ce classement et de leurs places. Le total définitif sera connu le 17/04/2022.

**CALENDRIER**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Dates* | *Evénement* | *Commentaires* |
| De ce jour au 17/04/2023 | Préinscriptions FFMJ | **Les joueurs français souhaitant participer à l’OEMC 2023 peuvent se déclarer auprès de la FFMJ, quel que soit leur classement EMA**. Les candidatures se font par mail (competitions@ffmahjong.fr). Les joueurs peuvent s’inscrire individuellement ou par l’intermédiaire du président de leur club. La liste des joueurs préinscrits est publiée sur le site de la FFMJ puis régulièrement mise à jour. |
| 17/04/2023 | Quotas EMA | **Le nombre de places pour la France sera connu à cette date.** D’éventuelles places supplémentaires peuvent être obtenues par la suite suivant la capacité des autres pays à remplir leurs propres quotas : les places non pourvues sont redistribuées suivant une mécanique publiée sur le site de l'EMA |
| 18/04/2023 au 17/05/2019. | Sélection française | **Les joueurs qui ne se sont pas encore déclarés peuvent le faire jusqu’au 17/05/2023. Tous les joueurs souhaitant participer à l’OEMC 2023 doivent avoir une licence pour la saison en cours au 17/05/2023 – ils devront également en avoir une valide pour participer à l’OEMC (max le 01/10/2023)**. Les candidats à la sélection sont répartis en deux groupes :1. **Liste principale** : les joueurs bénéficiant d’un Pass FFMJ + les joueurs dont le classement EMA au 17/04/2023 leur permet d’entrer directement dans le quota français. Ces joueurs sont assurés de pouvoir participer à l’OEMC 2023 à condition de s’être déclarés auprès de la FFMJ et d’avoir pris leur licence avant le 17/05/2023. 2. **Liste d’attente** : tous les autres joueurs qui se sont déclarés auprès de la FFMJ. Ils sont classés suivant leur place au classement EMA (au 17/04/2023 qui définit l’ordre de priorité au sein de la liste d’attente. Les joueurs se déclarant auprès de la FFMJ après le 17/05/2023 seront classés en fin de liste d’attente (dans l’ordre de réception des candidatures), quel que soit leur classement EMA. Idem pour les joueurs prenant leur licence FFMJ après cette date |
| 18/05/2023 |  | Les premiers joueurs de la liste d’attente intègrent la liste principale jusqu’à ce que le quota français soit atteint. Cette liste principale constitue la sélection française. |
| Après le 18/05/2023 |  | En cas de désistement d’un joueur français de la liste principale ou en cas de nouvelle place attribuée à la France par l’EMA, la place est proposée au premier joueur de la liste d’attente. |
| ??? | Paiement des frais d’inscription | La sélection définitive des joueurs français est conditionnée par le paiement des frais d’inscription. La procédure de paiement et le calendrier seront déterminés lorsque nous aurons des informations sur ce point de la part des organisateurs. Tout joueur français ne respectant par la procédure de paiement établie par la FFMJ perdra sa place dans la sélection française |
| 13 au 15/10/2023 | OEMC 2023 | Déroulement de la compétition à Valence (Espagne). |